

Conclusions

Cécile CRESPIY
Maître de Conférences, Université Paris XIII - CERAL

En définitive, ce séminaire a cherché à expliciter quel était le sens, les enjeux et les perspectives de recompositions du système d'enseignement supérieur et de recherche. En variant les échelles d'observation, en précisant l'épaisseur historique des processus, en proposant un éclairage comparatif, les interventions ont fourni de précieux éléments de repères sur les transformations en cours :

- les exposés de cadrage ont permis de contextualiser ces transformations et de les caractériser plus finement (exposés de Catherine Paradeise et Eric Froment) ;
- une deuxième série d'exposés a examiné un des aspects de ces transformations : l'impact des PRES sur le rapprochement universités et grandes écoles (exposé de Jean-Richard Cytermann), les effets de la LRU (exposé de Jean-François Méla) et le devenir des formations d'ingénieurs (exposé de Claude Maury).

Le point de vue comparatif développé par les uns et les autres a montré une communauté de problèmes et de défis à relever. Il permet également de souligner que les solutions qui se dessinent s'inscrivent avant tout dans des cadres nationaux.

- enfin, une troisième série d'interventions a plus particulièrement insisté sur l'impact des ces réorganisations sur les composantes du système national d'enseignement supérieur et de recherche. Elle a mis l'accent sur les processus de transformation en cours :

* du côté des écoles d'ingénieurs, deux exemples ont été présentés :

Celui des écoles du Languedoc-Roussillon (exposé d'Etienne Landais) a permis d'aborder le processus de fusion d'écoles d'ingénieurs (avec la création de Montpellier SupAgro dans les sciences agronomiques), les réorganisations des cursus suite à la réforme LMD et l'appropriation de divers instruments (RTRA, pôles de compétitivité, PRES en cours de constitution, Instituts Carnot, demande de compétences élargies au titre de la LRU). Le cas de Montpellier SupAgro témoigne de surcroît d'une double inscription dans une logique nationale (les sciences agronomiques) et dans une logique de site (projet de PRES). On observe cependant une tension entre d'un côté, le développement d'alliances et le risque de perte d'autonomie des établissements et d'un autre, leur risque d'isolement.

Celui d'AgroParistech (exposé de Laurent Rosso) illustre quant à lui les enjeux liés à la fois à une fusion et au-delà à la participation à un PRES constitué de grandes écoles (ParisTech).

* du côté des universités, le rapprochement universités, grandes écoles et organismes de recherche a été abordé avec l'exemple du PRES Paris-Est (exposé d'Yves Lichtenberger) ; le PRES venant prolonger et renforcer une dynamique de site engagée depuis quelques années déjà.

* du côté des organismes de recherche, la manière dont la mise en place des PRES, la création des agences et la LRU ont un impact sur les organismes de recherche comme l'INRA et la politique et les partenariats que celui-ci est amené à développer (exposé de Michel Eddi).

Au fond, ces exposés et témoignages ont plus précisément apporté des éléments de réponse à trois questions :

- 1-Les recompositions en cours, de quoi s'agit-il ?
- 2-Quel est leur impact ? Qu'est-ce que cela change ?
- 3-Quel avenir ?

1. Les recompositions en cours : de quoi s'agit-il ?

Les transformations dont il a été question sont le fruit de diverses dynamiques : celles liées aux engagements européens de la France avec les processus de Lisbonne, de Bologne mais aussi de Copenhague. Au-delà de l'articulation entre ces différents processus, restent en suspens la stratégie européenne après 2010 et la physionomie d'un espace européen de l'enseignement supérieur et de recherche.

Ces dynamiques, qui ne sont pas spécifiques à la France, entrent en résonance avec des réformes nationales initiées à l'occasion du Pacte pour la recherche (LOPRI) et de la LRU. Il convient de rappeler, comme cela a été souligné, que le système n'est pas complètement figé et qu'il a déjà fait montre d'évolutions depuis une vingtaine d'années. Cependant, plusieurs intervenants ont suggéré que le cadre institutionnel défini par les lois de 1982 et 1984 ne permettait plus de nouvelles évolutions incrémentales.

Ni la LRU, ni le Pacte pour la recherche ne remettent en cause la double dualité du système : universités versus grandes écoles, établissements d'enseignement supérieur versus organismes de recherche. Dans un même temps, ces deux lois placent les universités au cœur du système national, ce qui interroge sur le rôle des grands organismes auxquels les lois n'ont pas touché, alors que des agences ont été mises en place (ANR et AERES). Cet ensemble de réformes ne constitue pas un ensemble complet et cohérent (exposé de Jean-François Méla).

Au sein de ces dynamiques, plusieurs enjeux se dessinent :

- Du côté des universités : la question de la gouvernance
- Du côté des grandes écoles : la visibilité à l'international, les modalités de sélection et l'apprentissage d'un futur métier.
- Le rapprochement universités et grandes écoles repose sur une plus grande visibilité et attractivité à l'international.
- Du côté des organismes de recherche : la distinction entre les fonctions d'opérateur, de programmation et d'évaluation.
- Du côté de l'action de l'Etat : le développement d'une action publique en régulation : des politiques procédurales ou constitutives qui créent des cadres d'action bien plus des politiques ayant un contenu précis.

2. Quel est leur impact ? Qu'est-ce que cela change ?

Les réformes en cours mettent à disposition des acteurs un ensemble de dispositifs sur la base du volontariat. Ces dispositifs reposent sur des coopérations multi-acteurs. Une fois ces dispositifs créés, comment faire vivre ces coopérations afin que les nouvelles structures ne soient pas des coquilles vides ? Quelle(s) articulation(s) entre les différents dispositifs sachant que ces derniers ne sont pas nécessairement exclusifs les uns des autres ?

▪ Le processus de Bologne et son impact : la mise en place du LMD

Le processus de Bologne qui s'est traduit dans la mise en place du LMD a été source d'innovations : capitalisation des crédits, harmonisation des cursus avec les trois grades, raisonnement en termes de parcours. Du point de vue des écoles d'ingénieurs, on observe assez peu de convergences en Europe : des hésitations persistent quant au devenir du titre et du diplôme d'ingénieurs : quels sont les attendus de la formation d'ingénieurs ? Quel contenu donner aux études ? Si le LMD a été un vecteur de rapprochements entre université et écoles d'ingénieurs, les jeux d'acteurs multiples font que l'avenir reste largement indéterminé.

▪ Le rapprochement entre université et écoles d'ingénieurs

De manière générale, les évolutions de part et d'autre plaident en faveur de leur rapprochement. Les PRES en font un objectif explicite et la plupart des PRES constitués jusqu'à présents en témoignent. Parfois, ces rapprochements s'inscrivent dans des logiques de site plus anciennes (Paris-Est par exemple).

Les rapprochements impliquent des transformations tant du côté des universités (modalités de gouvernement universitaire) que des grandes écoles (modalités de recrutement).

▪ **L'impact de la LRU**

Avec la LRU, c'est la question de la gouvernance universitaire qui est posée : construction d'un leadership présidentiel, recherche d'un équilibre entre collégialité et exigences d'une direction effective. Au-delà, ce sont également les missions des universités qui sont questionnées : quelle place pour l'enseignement supérieur de proximité, l'enseignement supérieur de haut niveau et la recherche. Toutes les universités peuvent-elles accomplir ces diverses missions de manière indifférenciée ?

Pour les organismes de recherche, de telles évolutions impliquent de trouver une place entre l'ANR et des universités autonomes et de repenser leur politique de partenariat, esquissée ici à travers l'exemple de l'INRA (exposé de Michel Eddi).

3. Quel avenir ?

En d'autres termes, que faire ? Quels savoirs mobilisés pour l'action ?

Les exemples cités ont mis en exergue des voies possibles et des manières de se saisir des marges d'action, malgré un contexte mouvant et incertain.

Différents éléments sont à concilier :

- la diversité des parties prenantes (synthétisée par Claude Maury)
- la diversité des missions et vocations à assurer : enseignement supérieur de proximité, enseignement supérieur de haut niveau et recherche)
- l'articulation entre les différents niveaux d'engagement des établissements (territorial, national, sectoriel)

Des éléments de prospective ont été proposés. Jean-François Méla a souligné la diversité des universités en lien avec leurs missions et le fait que la LRU va, avant tout, révéler des profils différenciés qui ont été construits par le passé. La typologie esquissée par Claude Maury pour les écoles d'ingénieurs montre que les enjeux sont un peu différents selon qu'il s'agit d'écoles à parcours intégrés, d'écoles au sein d'université ou d'écoles "isolées" (ni l'une ni l'autre).

Les quatre exemples analysés illustrent le pari du changement et l'invention de voies singulières. AgroParisTech est assez significatif de la manière de relever les défis de visibilité et d'internationalisation. Paris-Est montre comment une coopération de site a été renouvelée et approfondie à l'occasion du dispositif PRES. Les Ecoles du Languedoc-Roussillon témoignent à la

fois des processus de fusion et de rapprochement avec les universités. L'INRA illustre les réflexions autour du renouvellement des partenariats et des outils pour assurer ses missions.

Si dans un contexte incertain, les uns et les autres se saisissent et se positionnent sur l'ensemble des dispositifs, la question du coût collectif et des ressources engagées est cruciale. Quels choix ? Quelles stratégies élaborer ? Comment concilier les logiques de site, scientifiques et institutionnelles ? Pour cela, Yves Lichtenberger a proposé un principe qui peut guider l'action : la discrimination entre établissements se faisant avant tout sur la recherche, les stratégies pourraient se construire à partir des activités de recherche.

Précisément, pour construire ces stratégies quelques éléments sont à prendre en considération :

- quelle identité ? (école d'ingénieurs, université ; les segments de formation et/ou de recherche sur lesquels les établissements sont positionnés)
- quelles missions assurer ?
- quels sont les objectifs ?
- quel chemin emprunté compte tenu des éléments avancés précédemment (identité, missions et objectifs) ?

Dans ces basculements, des éléments plus opérationnels sont à prendre en considération :

- la séparation des différentes fonctions : programmation, opération, évaluation
- le niveau de décision et les règles à définir
- de nouvelles cultures à inventer
- les outillages à construire
- les apprentissages à développer.

Beaucoup de choses ont été dites au cours de ce séminaire, mais d'autres sont à garder à l'esprit sur ces questions : sans prétendre à l'exhaustivité, on peut en citer au moins deux : d'une part, les relations avec les entreprises, en particulier pour les grandes écoles ; d'autre part, du côté de l'action publique, l'implication des collectivités territoriales dans des politiques de site.